

PLF 2020

Débat sur le crédit impôt recherche / CIR

Argumentaire pour le maintien du dispositif « jeune docteur »

Sanctuariser le CIR est une bonne décision au regard de son impact positif.

Le CIR est un atout de compétitivité. Il présente le double avantage :

- ♦ De compenser le poids des prélèvements obligatoires qui pèsent sur la masse salariale des chercheurs ;
- ♦ Et de maintenir les centres de recherche et les plateformes technologiques en France.

Vouloir raboter le CIR sans discernement est un mauvais signal pour le rayonnement de l'écosystème français de l'innovation et présente au contraire le risque de l'affaiblir alors même qu'il fait des émules et que dans certains pays il est encore plus attractif :

- ♦ **Le niveau du CIR en France est élevé car les charges sur les salaires sont elles-mêmes élevées.** Grâce au CIR, le coût du chercheur français est inférieur d'environ 25% à la moyenne de l'OCDE. Il est inférieur de 22% à celui de l'Allemagne et à 18% à celui du Royaume-Uni (Source : Enquête annuelle de l'ANRT) ;
- ♦ Les concurrents ont des dispositifs CIR dont le niveau est adapté à leur fiscalité (Etats-Unis, Chine, Japon, UK, etc...). **Le CIR canadien est encore plus avantageux.**
(<https://www2.deloitte.com/global/en/pages/tax/articles/global-investment-and-innovation-incentives-survey.html>).
- ♦ Le CIR fait des émules dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE : l'Allemagne était l'un des 5 des 36 pays de l'OCDE à n'avoir pas encore mis en place d'incitation fiscale pour la R&D. Elle a donc décidé d'y remédier en introduisant dès janvier 2020 dans sa législation fiscale un crédit impôt recherche ;
- ♦ **Ce n'est pas le moment dans cette concurrence mondiale de déstabiliser le CIR par des mesures inopportunes :** l'absence de stabilité des règles fiscales pour les investissements R&D à venir diminue la confiance dans l'écosystème et le rend moins attractif, conduisant le plus souvent à une suppression des investissements de R&D en France par les entreprises étrangères notamment.

S'attaquer plus particulièrement au « Dispositif jeune docteur » est dans ce contexte un signal encore plus négatif :

- ♦ Le nombre de doctorants en France a chuté de 15% depuis 2010 alors qu'il croit partout ailleurs ;
- ♦ Le doctorat est une norme internationale, le diplôme de référence pour une grande majorité des dirigeants dans les pays les plus innovants : Etats-Unis, Suisse, Allemagne, Pays d'Europe du nord ;
- ♦ Le risque est à terme une perte d'influence des cadres dirigeants français dans les entreprises multinationales dont les conseils d'administration sont en majorité composés de membres titulaires d'un doctorat.

La proposition de raboter le dispositif jeune docteur va à l'inverse de ce qu'il faut faire :

- ♦ Si une telle initiative s'ajoute à la complexité croissante de l'interaction public-privé, la France va vite intégrer la deuxième division en matière de développement économique ;

- ♦ L'intégration des docteurs est un élément de compétitivité des entreprises (pas encore suffisamment compris en France) et qu'il faut continuer à encourager et à soutenir.

Caractéristiques du dispositif jeune docteur :

Le **dispositif « jeune docteur »** permet une prise en compte des dépenses des jeunes docteurs (salaires et frais de fonctionnement) pour le double de leur montant pendant les deux premières années de leur intégration dans l'entreprise et à condition qu'il s'agisse de leur premier emploi en qualité de docteur mais sans condition d'âge.

- ♦ Ce dispositif, partie intégrante du CIR, a été créé en 1999. L'objectif était d'encourager davantage d'entreprises à embaucher des docteurs. La grande majorité d'entre eux étant employés à l'époque dans la recherche publique alors même que les recrutements académiques commençaient déjà à se tarir ;
- ♦ **Désormais, le secteur privé représente majoritairement le débouché principal des docteurs :**
 - 60 % des docteurs en activité travaillent dans le privé et plus du tiers dans les entreprises ;
 - 75% des jeunes docteurs qui ont effectué leur doctorat sous le régime des bourses CIFRE/Convention industrielle de formation par la recherche (soit environ 1400 diplômés par an) sont embauchés par les entreprises ;
 - En 2016, **46% des diplômés d'un doctorat obtenu en 2013 et qui ont un emploi** (3ans après leur thèse) **travaillent dans une entreprise** : 24% dans la R&D de l'entreprise et 22% dans d'autres services de l'entreprise ;
 - **Mais 15 % seulement des chercheurs dans les entreprises sont docteurs** (la majorité sont ingénieurs), **il y a encore une marge de progression pour intensifier le recrutement des docteurs dans les entreprises et notamment dans la recherche.**

Le substantiel coup de pouce à l'embauche des docteurs en CDI dans les entreprises est un succès :

- ♦ **Le dispositif « jeune docteur » représente qu'une infime partie du CIR : environ 116 millions d'euros mais monte progressivement en puissance ;**
- ♦ **Quelques repères statistiques** (Sources : MESRI : *Emploi scientifique* – 2018 et France Stratégie : « *L'impact du crédit impôt recherche* » - Mars 2019) :
 - **Depuis 2007 le nombre d'entreprises qui recourent au dispositif jeune docteur a quadruplé : il était de 439 en 2007, de 1630 en 2014 et de 1890 en 2015** (dernier chiffre connu) ;
 - 71% de ces dépenses déclarées au titre de ce dispositif le sont par des entreprises de moins de 250 salariés dont 23% par des entreprises de moins de 10 salariés ;
 - Les entreprises de plus de 5000 salariés ne représentent que 8% des dépenses déclarées au titre du dispositif jeune docteur.

Pour mémoire, l'évaluation de référence (de David Margolis et Luis Miotti « [Évaluation de l'impact du dispositif « jeunes docteurs » du crédit d'impôt recherche](#) » - Octobre 2015) a montré que la demande de jeunes docteurs était très dépendante de la spécialité et que la plus demandée était celle des sciences de l'ingénieur.

Bénéfice pour les entreprises :

- ▶ Le dispositif jeune docteur fait partie des outils de la transformation profonde des entreprises pour s'engager dans la compétition mondiale au meilleur niveau, et notamment pour les PME ;
- ▶ Il accompagne les entreprises dans leur processus de transformation de leur mix de compétences pour faire face au défi de l'innovation : **développement des doubles diplômés ingénieurs/docteurs et plus seulement ingénieurs quelle que soit la taille de l'entreprise.**

Bénéfice pour la collectivité :

- ▶ Le signal est d'autant plus positif que, pour bénéficier du doublement de la prise en compte des dépenses de personnels concernés dans l'assiette du CIR, les effectifs de R&D de l'entreprise recruteuse ne doivent pas être inférieurs à ceux de l'année précédente ;
- ▶ On encourage ainsi un comportement vertueux en phase avec l'objectif du CIR : « développement de l'effort de recherche scientifique et technique des entreprises ».

Bénéfice pour les docteurs :

1300 docteurs concernés par an, soit chaque année de 10 à 20% de l'ensemble des nouveaux diplômés d'un doctorat (Sources estimations ANRT 2016) :

- ▶ Un tiers des embauches de jeunes docteurs est le fait des entreprises de plus de 250 salariés. Comme ce sont elles qui en recrutent souvent plusieurs, soit 2 au minimum, on peut estimer le nombre total d'embauches à 2 600 en 2015 : $(1/3 \times 2000 \approx 670) \times 2 \approx 1300$ JD dans les grandes + 1 par PME soit $2/3 \times 2000 \approx 1300$; soit un total de 1300+1300.
- ▶ Comme une embauche de jeune docteur ouvre droit à du CIR majoré pendant deux ans, une même embauche est comptabilisée deux années de suite.

« Nous pouvons donc tabler sur 1 300 embauches de docteurs dans les entreprises tous les ans depuis 2014. Estimation cohérente avec ce que l'on sait du dispositif CIFRE » (Source ANRT).

Une demande d'évaluation plus fine :

- ▶ Le besoin de disposer d'une connaissance objectivée fine des modalités d'insertion dans l'emploi des docteurs est patent. Les informations officielles comptent les entreprises employeurs de docteurs à l'appui du dispositif « jeune docteur » année par année.
- ▶ L'information sur le nombre de jeunes ainsi embauchés n'est pas connue. Il serait utile de disposer de l'information. Cette **connaissance des parcours des docteurs** en lien avec les origines et spécialités, sert le projet de **renforcer la confiance dans les compétences des docteurs.**

Conclusion

- ▶ Ne pas garantir de débouchés aux docteurs en France serait catastrophique ;
- ▶ En effet, le soutien de l'embauche des jeunes docteurs dans les entreprises est à maintenir pour éviter une perte d'attractivité de cette formation en France

(les inscriptions des étudiants en doctorat sont en chute libre en France). Or l'effort de recherche dépend également de la qualité des docteurs et de la mobilisation des effectifs de docteurs dans la R&D ;

- ♦ Ce dispositif est utilisé par environ 5% des entreprises qui déclarent des dépenses de R&D, mais commencent à être de plus en plus utilisé par le PME. Cette progression est à soutenir et à amplifier ;
- ♦ Il est opportun de maintenir ce dispositif dans la perspective notamment, de la mise en œuvre d'un Plan doctorat appelé de leurs vœux par plusieurs associations phares de l'écosystème de l'innovation.